

(Traduction)
HERMINIO BLANCO MENDOZA
Secrétaire au Commerce et au Développement industriel

Washington, D.C., le 20 mars 1997

Monsieur Arthur C. Eggleton
Ministre du Commerce international
125, promenade Sussex, Édifice Lester B. Pearson
Ottawa (Ontario) K1A 0G2, Canada

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de confirmer l'entente dont le texte est annexé à la présente lettre et qui est intervenue entre les délégations du Mexique, du Canada et des États-Unis d'Amérique au sein du Groupe de travail sur les règles d'origine, établi conformément à l'article 513 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ci-après dénommé l'« ALENA ») afin d'apporter certaines rectifications techniques à l'annexe 401 de l'ALENA. Ces rectifications ne constituent pas des changements substantiels et ont pour seul objet d'assurer la concordance entre l'annexe 401 et les lois tarifaires des Parties.

Je propose que la présente lettre et son annexe, votre lettre de confirmation y répondant ainsi que ma lettre à l'ambassadrice Charlene Barshefsky et sa lettre de confirmation en réponse constituent un accord entre nos trois gouvernements. Je propose en outre que cet accord entre en vigueur le 15 avril 1997, après l'échange de notifications écrites certifiant l'accomplissement des formalités juridiques applicables par chacune des Parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

(signé)
Herminio Blanco Mendoza